### DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 06/10/17

Affichage le: 03/11/17

Transmission préfecture le : 03/11/17

AR Préfecture :

N°: 078-227806460-20171020-lmc199464-DE-1-1

Du: 03/11/17

Délibération exécutoire le : 03/11/17

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

## Séance du vendredi 20 octobre 2017

# POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION TRAVAUX DE DÉMOLITION DU FOYER ROBERT CARPENTIER À VERSAILLES

#### LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 mars 2017 autorisant le programme de travaux,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission Travaux, infrastructures et grands projets innovants entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la réévaluation de l'opération de travaux consistant en la démolition du foyer Carpentier à Versailles portant le montant global prévisionnel de 945 000 € TTC à 1 200 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

AR Préfecture du : 03/11/17 2017-CD-2-5649.1 : 1/3

N°: 078-227806460-20171020-lmc199464-DE-1-1

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous documents relatifs à l'exécution de cette opération.

Dit que les travaux de démolition seront imputés au chapitre 21, article 2128 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Préfecture du : 03/11/17 2017-CD-2-5649.1 : 2/3

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### Séance du vendredi 20 octobre 2017

# TRAVAUX DE DÉMOLITION DU FOYER ROBERT CARPENTIER À VERSAILLES

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (41): Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1): Jean-Michel Fourgous.

Procuration (1): Alexandra Rosetti à Pierre Bédier.

AR Préfecture du : 03/11/17 2017-CD-2-5649.1 : 3/3

N°: 078-227806460-20171020-lmc199464-DE-1-1